

Nous gérons les rivières du Bassin Versant de l'Ardèche

Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2023 ?

Planification :

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin versant de l'Ardèche a validé la stratégie d'adaptation au changement climatique «Ardèche 2050» en mars 2023 (cf. synthèse dans le bulletin joint).

Les commissions thématiques (quantité, qualité, milieux aquatiques, risques) se sont toutes réunies pour suivre les actions et préparer la révision du SAGE Ardèche qui s'engagera officiellement début 2024, en même temps que la préparation des prochains programmes d'actions.

Par ailleurs, l'EPTB a contribué aux réflexions des assises départementales de l'Eau-Ardèche.

L'EPTB a également poursuivi les échanges avec les acteurs de la Loire amont autour du partage des eaux entre Loire et Ardèche via l'aménagement hydroélectrique de Montpezat (rencontre, visite des installations, marche de l'eau organisée par SOS Loire Vivante début juillet...), en vue du renouvellement de la concession (échéance 2028).

Gestion des rivières :

Rencontres territoriales :

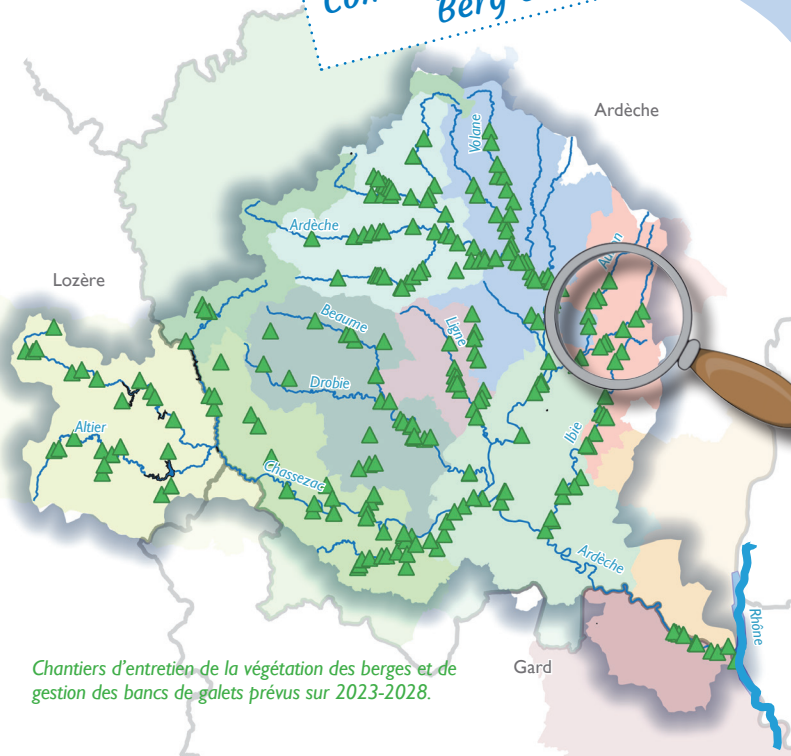
Quatre rencontres ont été organisées en fin d'année 2023 afin d'informer et échanger sur les principes de gestion globale, de bon état et de bon fonctionnement des cours d'eau et de mise en œuvre de la compétence GEMAPI. Ces temps d'échange s'adressaient autant aux élus qu'aux techniciens des communes et communautés de communes du territoire de l'EPTB. Ils ont permis de présenter, pour chaque

territoire, les **travaux prévus pour les prochaines années dans le cadre des plans de gestion pluri-annuels de la végétation et des bancs de galets.**

La rencontre concernant votre secteur s'est déroulée le 11 décembre à Saint-Sernin.



Communauté de communes
Berg et Coiron



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

Travaux d'entretien de la végétation des berges et des bancs de galets :

Sur la saison 2022-2023, 3 chantiers d'entretien de la végétation ont été réalisés, pour un montant total de 11 600 € TTC :

- un chantier sur l'Auzon, entre Darbres, Lussas et Mirabel ;
- deux chantiers sur l'Ibie, à l'aval du village de Saint Maurice d'Ibie.

Pour la saison 2023-2024, 3 nouveaux chantiers sont programmés pour un montant prévisionnel d'environ 12 000 € TTC :

- un chantier sur la rivière Ibie sur la commune de Villeneuve de Berg, quartier Gascon ;
- deux chantiers sur la Claduègne, entre les communes de Mirabel, Villeneuve de Berg et Saint Jean le Centenier.

Chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise ainsi une soixantaine de chantiers de ce type répartis sur l'ensemble du bassin versant et en fonction des besoins et des enjeux, pour un montant total global de près de 300 000 €/an.

A partir de 2024, un programme ambitieux de gestion des bancs de galets sera aussi mis en œuvre pour une période de 5 ans (2024-2028). L'EPTB attend la validation globale du programme par la DDT07 afin de définir les chantiers précis à réaliser.

Sollicitations ponctuelles et appui technique aux communes :

Pendant l'année 2023, les techniciens de rivière ont aussi répondu à plusieurs sollicitations, notamment :

- pour un problème d'embâcle sur l'Auzon à Lussas,
- suite à un problème de pollution puis pour des questions

d'entretien de végétation sur l'Ibie à la demande de la commune de Villeneuve de Berg.

Biodiversité liée à l'eau :

Gouvernance :

Une réunion du Comité de pilotage du site N2000-ENS Moyenne Vallée de l'Ardèche s'est tenu le 22 novembre. Les conditions de la réorganisation de l'animation N2000 proposées par la Région Auvergne Rhône Alpes y ont notamment été présentées : pour l'année de transition 2024, l'EPTB poursuivra ses missions à l'identique (en mutualisant avec l'animation de l'ENS), puis à partir de 2025, l'animation sera reprise par la Région.



Sensibilisation estivale :

Deux animations "biodiversité et patrimoine historique" ont été organisées les 20 juin et 26 septembre en partenariat avec l'association de préservation du patrimoine de Jastres. A chaque fois, la douzaine de personnes présentes a pu découvrir le contexte géologique du plateau, l'écosystème spécifique, les différentes espèces faunistiques et floristiques présentes et une lecture de paysage centrée sur la rivière.

Connaissance :

Le suivi des populations de chauves-souris dans la grotte de la Baume Chabanne (vallée de la Louyre) s'est poursuivi cette année. Malgré les panneaux pédagogiques, la fréquentation de la grotte reste importante et crée du dérangement pour l'espèce.

Partage et économies d'eau :

Etiage et restrictions durant l'été 2023 :

L'hiver et le printemps ont été exceptionnellement secs avec un déficit de précipitations d'environ 50 % de janvier à mai 2023 et des niveaux d'eau 10 fois inférieurs aux normales de saison. Ceci a eu pour conséquence des tensions sur certains réseaux d'eau potable ainsi qu'un retard dans le remplissage des réserves de soutien d'étiage sur le Haut Chassezac et la Montagne Ardéchoise. Les pluies du mois de juin ont nettement amélioré la situation qui s'est toutefois rapidement à nouveau dégradée sur le mois d'août.

Les restrictions d'usages ont été fortes sur la seconde partie de l'été : les cours d'eau de la communauté de communes ont été placés en **alerte renforcée (niveau 3/4) entre le 1er août et le 30 octobre 2023**.

L'EPTB a par ailleurs contribué à la révision de l'arrêté cadre sécheresse.

Suivi des ressources en eau :

L'EPTB déploie un réseau de suivi des niveaux de nappes d'eau souterraine avec notamment des stations sur la vallée de la Louyre et de l'Auzon.



Qualité des eaux et loisirs :

Saison de baignades 2023 :

Le site de baignade du Trou de la Lune sur l'Ibie (commune de Lagorce) a été contrôlé tous les 15 jours par l'ARS. Tous les résultats se sont montrés conformes sur les paramètres sanitaires, malgré les niveaux d'eau bas. **Le site garde son classement « excellent » à la suite de la saison 2023.**

Le site Internet «[Ardèche Inf'eau plage](#)» a permis de transmettre des informations régulières sur la qualité des eaux de baignade et de relayer les bonnes pratiques en matière d'économie d'eau pendant la période de sécheresse intense traversée par nos rivières.

A la demande de la collectivité gestionnaire, la plage du Trou de la Lune n'est toujours pas affichée sur ce site d'information.



Aides directes aux agriculteurs

pour leurs pratiques en faveur de l'eau :

L'EPTB Ardèche porte deux dispositifs permettant la rémunération d'exploitations agricoles en échange de leurs pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques :

- en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, le contrat de Paiement pour Services Environnementaux « Ardèche Méridionale » (PSE-AMA), compte 31 exploitations agricoles engagées jusqu'en 2027. Sur votre territoire, l'engagement PSE correspond à 280ha, exploités par 6 agriculteurs différents. En 2023, les aides annuelles dont ils ont bénéficié ont été globalement conformes à celles de l'année dernière (34 000€).

Afin de suivre l'effet des évolutions de pratiques, des suivis d'espèces sont réalisés sur certaines parcelles : celui des papillons a été initié en 2022, un suivi des populations de chauve-souris a débuté en 2023.

- en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) portent sur un territoire total de plus de 130 000 hectares éligibles en zone Natura 2000 ou ENS et incluent la totalité du territoire de votre communauté de communes. En 2023, 80 dossiers MAEC pour 5 654ha ont été déposés. Pour 2024, il est encore temps de candidater. 87 exploitations ont déjà manifesté leur intérêt.



Prévention des Inondations :

Préparation à la gestion de crise :

La commune de Mirabel a participé aux ateliers de travail collectifs dans le cadre de l'actualisation de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

La commune de Lussac a elle été accompagnée individuellement

par l'EPTB dans la réalisation de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS), et des cartographies opérationnelles à y intégrer ont également été réalisées par l'EPTB.

Nouveau PAPI :

Un nouveau Programme d'Actions de Prévention des inondations (PAPI) pour les années 2023 à 2026 a été validé par la Préfète de l'Ardèche le 19 octobre 2023. Il concerne l'ensemble du bassin versant et permettra de poursuivre les actions déjà engagées de réduction de la vulnérabilité des bâtis et de maintien de la mémoire du risque.



Deux nouvelles problématiques y seront traitées : mieux connaître le risque de ruissellement pluvial (à distinguer du risque par débordement de cours d'eau) et étudier ses possibilités de gestion, recenser les systèmes d'endiguements afin d'assurer leur performance ou leur neutralisation.

Dans ce cadre, une sollicitation est d'ores et déjà en cours auprès de la Communauté de Communes et de l'ensemble de ses communes pour recenser et localiser les phénomènes de ruissellement pluvial observés (phénomène qui est amené à s'amplifier avec le changement climatique).

Communication et éducation à l'eau :

Projets scolaires :

Depuis maintenant 10 ans, l'EPTB Ardèche accompagne des projets de sensibilisation à l'eau et à la rivière auprès des écoles

primaires et collèges de son territoire. Chaque année, 15 classes de primaires et 6 classes de collèges participent, soit près de 450 jeunes/an.

Sur la Communauté de Communes, cette année scolaire 2023-2024, l'ensemble des élèves de l'école primaire publique de Berzème participent au projet.

Après avoir été accompagné par l'EPTB Ardèche, le collège de Villeneuve de Berg renouvelle le projet « entre crues et économies d'eau » en autonomie depuis maintenant 3 années scolaires consécutives.

Sensibilisation aux économies d'eau :

Dans le prolongement de l'opération d'offre de matériel économe en eau aux particuliers, l'EPTB Ardèche a organisé un programme d'animations gratuites auprès du grand public : « Les bons tuyaux pour économiser l'eau » avec des kits d'économies d'eau offerts.

Avec 17 dates programmées sur l'ensemble du bassin versant, et près de 350 participants au total, l'opération a été un succès.

Elle sera reconduite en 2024 avec des animations sur les secteurs du bassin non concernés lors de la première édition.

Adaptation de la stratégie de communication :

Afin d'intégrer les enjeux liés au changement climatique sur notre bassin versant, la stratégie de communication a aussi été mise à jour. Les nouveaux axes ont été discutés et validés par la Commission Locale de l'Eau le 30 novembre et seront intégrés à la révision du SAGE.

